

FIFA

LOIS DU JEU 2016-2017

Loi 3 – Terrain

Thème : Personnes supplémentaires sur le terrain de jeu

Modification/Précision : Si un officiel d'équipe, un joueur remplaçant, remplacé ou expulsé intervient dans le jeu, l'arbitre (en application de la règle de l'avantage) interrompt la partie. Dans de tels cas et selon l'endroit de l'infraction, le jeu reprendra par un coup franc direct/coup de pied de réparation.

Explication : Ceci est une modification majeure. L'infraction aux Lois du jeu par la personne concernée pourra dorénavant être sanctionnée bien plus sévèrement. Auparavant, seul une balle d'arbitre ou un Coup-franc indirect pouvait être accordé.

Loi 4 – Équipement des joueurs

Thème : Équipement prévu obligatoire

Modification/Précision : Un joueur qui perd une chaussure ou un protège-tibia par inadvertance, doit remédier à la conformité de son équipement le plus vite possible, respectivement jusqu'au prochain arrêt de jeu. Jusque-là, il est autorisé à continuer à jouer et un but marqué ou un ballon joué pendant ce laps de temps ne constitue pas une infraction.

Explication : La nouveauté est ici la durée. Combien de temps un joueur avec un équipement non-conforme a le droit de continuer à jouer? En l'occurrence, jusqu'à la prochaine interruption de jeu.

Loi 5 – Arbitre

Thème : Droits et devoirs de l'arbitre – Blessures

Modification/Précision : Un joueur peut (brièvement) être soigné sur le terrain et ne doit pas le quitter après les soins si le joueur adverse responsable de la blessure doit être averti ou expulsé pour son action. La notion de soins brefs implique un délai inférieur à 25 secondes (Règle d'or).

Explication : Important dans cette modification est qu'en cas de traitement après un avertissement ou une expulsion, le temps accordé selon les Lois du jeu pour le traitement n'est qu'à titre indicatif.

Loi 7 – Durée du match

Thème : Temps rajouté

Modification/Précision : Seuls le temps perdu pour les blessures et éventuellement les pauses-boissons, le cas échéant, sont pris en compte pour décider du temps à rajouter. Selon les directives de l'UEFA le temps à rajouter par remplacement est de 15 secondes (Règle d'or).

Explication : Auparavant, le temps à rajouter par remplacement était de 30 secondes.

Loi 8 - Coup d'envoi et reprise du jeu

Thème : Coup d'envoi

Modification/Précision : Lors du coup d'envoi le ballon est en jeu lorsqu'il a été botté et clairement mis en mouvement dans une quelconque direction.

Explication : Le ballon ne doit plus être joué vers l'avant.

Loi 8 - Coup d'envoi et reprise du jeu

Thème : Balle à terre – Infraction/Sanctions

Modification/Précision : Un but valable ne peut être marqué sur une balle à terre que si au moins 2 joueurs ont touché le ballon. Autrement, reprise du jeu par un coup de pied de but ou de coin.

Explication : Remplacer « directement » par « sans toucher au moins 2 joueurs » est plus claire.

Loi 10 – Déterminer l'issue d'un match

Thème : Avant le début des tirs au but

Modification/Précision : Si le nombre de joueurs d'une équipe se réduit avant ou pendant les tirs au but, l'équipe adverse doit elle-aussi réduire le nombre de ses joueurs et en informer l'arbitre.

Explication : Il est maintenant clairement défini que lors d'une séance de tir au but, un quelconque changement du nombre de tireurs d'une équipe rend obligatoire pour l'adversaire d'adapter le nombre de ses tireurs, que cela soit avant ou pendant la séance de tirs au but.

Loi 11 – Hors-jeu

Thème : Position de hors-jeu

Modification/Précision : Les mains et les bras tant des joueurs que du gardien de but n'entrent pas en ligne de compte dans la décision de la position de hors-jeu.

Explication : La pratique jusqu'alors en vigueur est nouvellement précisée et inscrite dans les Lois du jeu

Loi 11 – Hors-jeu

Thème : Infractions / Sanctions

Modification/Précision : La reprise du jeu après une décision de hors-jeu est située à l'endroit où l'infraction a été commise (par ex. toucher du ballon). Ceci peut aussi être dans sa propre moitié de terrain (par ex. quand un joueur revient pour s'emparer du ballon).

Explication : La règle et son interprétation étaient jusqu'à présent contradictoire. Au même titre que dans toute autre infraction aux Lois du jeu, dans le cas d'un hors-jeu, le coup-franc sera accordé au lieu de l'infraction.

Loi 11 – Hors-jeu

Thème : Infractions / Sanctions

Modification/Précision : Si un défenseur quitte le terrain sans autorisation de l'arbitre, on part du principe qu'il se trouve sur la ligne de but ou ligne de touche pour juger de la position de hors-jeu. Ceci est valable jusqu'à un arrêt de jeu ou que son équipe ait dégagé le ballon en direction de la ligne médiane et que celui-ci se trouve hors de la surface de réparation.

Explication : Il est nouvellement défini à partir de quand un défenseur n'est plus pris en considération dans la prise de décision.

Loi 11 – Hors-jeu

Thème : Infractions / Sanctions

Modification/Précision : Si un attaquant quitte le terrain pour se soustraire au hors-jeu et qu'il revient avant la prochaine interruption de jeu ou avant que les défenseurs aient dégagé le ballon hors de leur surface de réparation en direction de la ligne médiane, il convient de considérer pour juger de la position de hors-jeu que l'attaquant se trouvait sur la ligne de but. Si le joueur revient sur le terrain sans autorisation de l'arbitre et qu'il n'est pas sanctionné pour hors-jeu, il sera averti s'il tire un avantage de sa position. Le jeu reprendra par un coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption.

Explication : Il est nouvellement défini, jusqu'à quand doit-on prendre en considération l'attaquant dans l'appréciation du hors-jeu.

Loi 12 - Fautes et incorrections

Thème : Avantage

Modification/Précision : Lors d'une infraction justifiant une expulsion (faute grossière, 2ème avertissement, etc.) un avantage ne peut être accordé que s'il y a une occasion de but manifeste. Si le joueur à expulser reprend part au jeu ou gêne un adversaire, le jeu doit être interrompu, le joueur fautif expulsé et le jeu repris par un coup franc indirect à l'endroit où le joueur a repris part au jeu.

Explication : Dans les rares cas où l'arbitre doit/devrait expulser un joueur mais qu'il décide (en raison d'une chance de but manifeste) d'accorder un avantage, il ne serait pas fair-play que le joueur fautif intervienne dans l'action qui suit. Ainsi, l'arbitre peut/doit nouvellement arrêter le jeu. Il n'est pas imaginable que le joueur qui doit être expulsé marque un but, participe à une action amenant un but ou empêche l'adversaire de marquer

Loi 12 – Fautes et incorrections

Thème : Empêcher un but ou annihiler une occasion de but manifeste

Modification/Précision : Si un joueur tente d'empêcher un but de la main ou annihile une occasion manifeste, le fautif doit être expulsé indépendamment de l'endroit de l'infraction. Si un joueur empêche un but ou annihile une occasion manifeste en commettant une faute dans sa propre surface de réparation, il sera averti. Dans les situations suivantes, le joueur sera expulsé:

** La faute consiste à tenir, pousser ou tirer;*

** Le joueur n'essaie pas de jouer le ballon, ou n'a aucune possibilité de jouer le ballon;*

** L'infraction est si grave que le joueur doit être expulsé, indépendamment de l'endroit de la faute (par ex. faute grossière)*

Explication : *Lorsqu'un défenseur empêche/annihile une chance de but manifeste dans la surface de réparation, cette chance de but est redonnée au moyen d'un coup de pied de réparation. Le fautif doit en conséquence être sanctionné moins sévèrement (uniquement averti) que si l'infraction/faute venait à avoir lieu à l'extérieur de la surface de réparation. Toutefois, lorsque l'infraction/faute est une faute de main ou qu'il n'y a aucune intention de la part du fautif de jouer la balle ou de s'en emparer (comme défini dans le texte), le joueur fautif sera alors expulsé.*

Loi 12 - Fautes et incorrections

Thème : Reprises de jeu après fautes et infractions

Modification/Précision : Une faute commise hors du terrain dans le cadre d'une action de jeu normale entraîne un coup franc sur la ligne de touche ou de but, à l'endroit le plus proche du lieu de l'infraction. S'il s'agit d'une infraction qui entraîne un coup franc direct et que l'endroit de la faute s'avère être dans la surface de réparation du fautif, un penalty sera ordonné.

Explication : *Lorsque deux joueurs quittent le terrain lors d'une action de jeu et qu'un des joueurs commet une faute sur son adversaire direct à l'extérieur du terrain, l'arbitre ne pouvait jusqu'à présent "sanctionner" la faute que par un entre-deux*

Loi 14 - Penalty

Thème : Infractions / Sanctions

Modification/Précision : Si un penalty doit être répété parce que le gardien de but commet une infraction aux lois du jeu, il devra être averti.

Explication : *Lors d'un coup de pied de réparation, le gardien qui se sera rendu coupable d'une anti-sportivité sera nouvellement sanctionné par un avertissement.*

Loi 15 - Rentrée de touche

Thème : Infractions / Sanctions

Modification/Précision : Si le joueur effectuant la rentrée de touche est gêné de manière antisportive (y compris par le non-respect de la distance minimale de 2 m), un avertissement sera prononcé et le jeu reprendra par un coup franc indirect si la rentrée de touche a déjà été exécutée.

Explication : *Cela clarifie le fait que le non-respect de la distance de 2 m est considéré comme une distraction ou une gêne abusive.*